



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 6 août 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 703-2024

Règlement modifiant le règlement numéro 321 de régie générale des règlements d'urbanisme

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 13^{ième} jour du mois d'août 2024.



Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, MRC de D'Autray, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat (avis public portant sur l'adoption du règlement 703-2024), conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 13 août 2024, à chacune des endroits suivants :

- Affichage dans le tableau extérieur au bureau municipal;
- Affichage sur le site internet de la Municipalité;

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à 9h00, ce 13 août 2024.



Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière